

Avis relatif au projet de PGPOD déposé par la Région Bretagne et portant entre autres sur le Blavet canalisé et le canal de Nantes à Brest

Dans le cadre de l'instruction du dossier de demande d'autorisation environnementale relatif au projet de PGPOD porté par la Région Bretagne, conformément aux articles R.181-18 à R.181.33-1 du code de l'environnement, la CLE Blavet a été invitée à émettre un avis.

La CLE a donné pouvoir au Bureau de la CLE pour émettre des avis sur les dossiers pour lesquels elle est sollicitée.

Lors de sa réunion du 13 septembre 2023, le Bureau de la CLE a étudié le dossier et émis l'avis suivant :

Afin que la CLE soit pleinement associée à la mise en œuvre du PGPOD, <u>avis favorable sous réserve</u> que, l'arrêté préfectoral portant autorisation pour le projet de PGPOD reprenne, dans l'esprit, la rédaction des articles 4, 5 et 6 de l'arrêté signé le 13 janvier 2021 par les Préfets des Côtes d'Armor et d'Ille-et-Vilaine et autorisant le PGPOD de la Vilaine et du canal d'Ille-et-Rance en mentionnant explicitement la participation de la CLE aux comités de suivi annuels.

Pièce jointe : arrêté préfectoral du 13 janvier 2021

Dossier suivi par : Ronan Caignec ronan.caignec@bseil.fr 02 97 32 65 80 / 06 82 60 53 72